

LE CARDINAL PIE ET SES ŒUVRES

par A. TROLLEY DE PRÉVAUX

CHAPITRE VI - LES DESTINÉES DE LA FRANCE

I. On pourrait former un remarquable ensemble de considérations sur la France en réunissant tout ce que Mgr Pie a dit sur la naissance, le baptême et les destinées de la nation française depuis saint Hilaire, saint Martin et saint Remy ; sur l'action civilisatrice de ses évêques, de ses moines et de ses conciles ; sur ses grandeurs et ses humiliations, ses prospérités et ses épreuves ; sur la mission de Jeanne d'Arc et le règne de saint Louis, sur l'époque révolutionnaire et les glorieuses luttes de la Vendée, enfin sur la coupable politique du second Empire et les malheurs qui en ont été la suite.

Notre étude serait incomplète si, après avoir parlé du défenseur de la Foi et de la Papauté, nous laissions dans l'ombre le Français, le citoyen préoccupé de l'avenir de son pays. Les aspirations de cette grande âme, les vues de ce grand esprit, en ce qui touche nos destinées nationales, sont particulièrement instructives à la suite d'événements qui en ont démontré la justesse. Et les catholiques de France qui chercheraient où est le devoir civique à l'heure présente feront bien de méditer les jugements et les prévisions de Mgr Pie sur les expédients qui, depuis dix ans, n'ont pas réussi à nous sauver et finiraient par nous perdre.

La perspicacité, la clairvoyance, ce qu'il appelle avec saint Grégoire "le bouclier de la prescience", fut un de ses dons les plus remarquables. Nous avons pu en juger à propos des affaires de Rome ; et nous en trouvons une autre preuve éclatante à propos des lamentables événements de 1870 et 1871. A deux ans de distance, il semble déjà les prédire, lorsqu'il expose dans son synode de 1868 l'état actuel des intérêts de la société et de l'Église. **Depuis que la France très chrétienne a abjuré sa mission et proclamé le divorce entre la politique et la religion, "nos rivaux ont grandi partout à mesure que nous nous rapetissions"**. La Prusse "reprenait le rôle de l'ancien empire d'Allemagne, le rôle pondérateur qui n'avait depuis longtemps appartenu qu'à nous". Toutes les nations se mettent sur un pied de guerre formidable, et la France, menacée de descendre à un rang secondaire, hésite entre la guerre et la paix, tandis, que "l'anarchie, la ruine, le pillage s'avancent à vue d'œil sous le couvert des fausses libertés dont la revendication insolente et l'octroiement impolitique sont le prélude de la fin..."

Puis, quand une année nous en sépare encore, il constate que "la crise avance", qu'elle est "devenue inévitable", que nous y touchons. "Le régime actuel, dit-il, a pu nous donner un assez long bail **d'ordre apparent ; mais il n'a pu se donner à lui-même le PRINCIPE de la stabilité et de la durée, parce que Dieu a été détrôné du rang qu'il y retenait encore...** L'ébranlement est commencé, et il ne s'arrêtera pas. Nous verrons des jours mauvais, de ces jours dans lesquels **le plus difficile n'est pas d'accomplir le devoir, mais de le connaître**".

Un an plus tard, la France était plongée dans le deuil et dans l'anarchie. Les angoisses et les espérances de la patrie envahie ont trouvé plus d'une fois en notre évêque un éloquent interprète. Mais il faut surtout remarquer la profondeur de ses jugements sur cette triste guerre. Les **PRINCIPES** de l'Évangile et les enseignements de l'histoire lui fournissent sur elle des aperçus saisissants. Remontant jusqu'à l'éclosion de la royauté prussienne et aux réclamations du pape Clément XI contre cette atteinte au droit public de l'Europe chrétienne, et formulant sur ces faits le jugement de l'histoire, il admire "la perspicacité de la Papauté voulant ainsi refouler à sa naissance un royaume nouveau, souillé dans sa racine première par le scandale d'une double apostasie, et qui ne pouvait prendre rang parmi les grandes puissances qu'au préjudice de tout l'univers latin". Il condamne et déplore comme l'acte le plus antifrçais et le plus antichrétien, comme le crime et le malheur légués par le régime impérial, le triste concours prêté par la France aux passions impies de l'Italie et au détronement de la Papauté, par suite, à l'abaissement de l'Autriche et aux vues ambitieuses de la Prusse ; et plus tard, à Loigny, dans un magnifique langage, il sondera encore toute la profondeur du crime de l'Empire devenu le crime national, pour la mesurer avec la grandeur de **l'expiation**.

Ses courageux avertissements lui donnaient le droit de porter ces **jugements sévères** ; et l'on n'a point à craindre davantage de les rapprocher de l'accueil qu'il avait fait au régime impérial lors de son avènement. Ses vues et ses pensées au moment de cette transformation avaient été très librement exposées par lui aux archiprêtres et doyens de son diocèse dans le synode de 1852. Elles sont également éloignées d'une adulation servile et d'une opposition systématiquement défiante. S'abstenant "de placer le grand fait du deux décembre dans la balance morale du droit et des **PRINCIPES**", il envisageait la situation comme une de ces situations étranges qu'amènent les péripéties révolutionnaires, et qui font accepter aux peuples, comme "un expédient et une ressource de salut, ce qui avait été réprouvé comme un rêve insensé et coupable". Pour la période nouvelle qui allait s'ouvrir, il rappelait **le précepte de saint Paul sur la soumission aux puissances**. Il voyait une faute immense à décourager des intentions qui seraient bonnes et droites, ou à permettre qu'on pût rejeter sur l'attitude des hommes du sanctuaire des dispositions hostiles à l'Église. **Le nouveau gouvernement, trouvant l'immense majorité du pays mieux disposée que jamais à seconder le souverain dans des vues honnêtes, lui apparaissait comme devant être plus coupable que ses devanciers s'il venait à se tourner contre les intérêts religieux**. "Le mouvement actuel, ajoutait-il, a tous les caractères d'une contre-révolution ; mais le programme annoncé sera-t-il et pourra-t-il être exécuté ? Le ferment révolutionnaire déposé au cœur de notre société permettra-t-il à un établissement quelconque de vivre et de durer ? C'est le secret de Dieu et de l'avenir". Il refusait de s'associer aux horoscopes de perpétuité qu'on prétendait tirer sur ce second Empire. Et il recommandait vis-à-vis de cet avenir encore inconnu, et aussi vis-à-vis des citoyens courageux et distingués qui avaient rendu récemment de si grands services à l'Église et que leur loyauté allait tenir à l'écart du régime nouveau, l'attitude que commande le respect des droits de tous et l'honneur du sacerdoce. Il refusait surtout de jeter l'anathème aux institutions représenta-

tives, et il repoussait le césarisme, ou, comme on disait alors, l'ère des Césars, comme devant être infailliblement dans l'avenir ce qu'elle a été dans le passé, "le régime de toutes les oppressions et de toutes les corruptions".

II. Ainsi le voyons-nous juger successivement les **promesses**, puis les **actes**, et enfin les **résultats**, avec une sagesse qui ne se contredit pas un instant. En 1871, la guerre finie, l'insurrection vaincue et réprimée, l'Assemblée nationale délibérant à Versailles, le voici en face d'un nouvel avenir : comment lui apparaît-il ? Hélas ! si nous considérons les tristes progrès du mal révolutionnaire, il nous semble qu'il a le don de seconde vue, lorsqu'il déclare encore imparfaitement connues et fort éloignées de leur terme les grandes crises survenues dans l'ordre social, et qu'il prononce ce mot désolant : "**Nous ne touchons pas encore au fond de l'abîme où nous devons descendre, et d'où la miséricorde de Dieu, espérons-le fermement, nous fera remonter**".

C'est que **les calamités publiques n'ont pas touché les cœurs, n'ont pas éclairé les esprits. Les bons sont paralysés par l'absence de doctrine**, et la représentation nationale offre à cet égard une fidèle image du pays. Il voit cette Assemblée souveraine, qui devait tout sauver en remettant tout à sa place, **frappée, irrémédiablement peut-être d'impuissance politique, faute de convictions éclairées et de PRINCIPES définis**. Il la voit, "**faute d'un homme** en qui se personnalise la majorité, prendre et conserver en dehors d'elle son ministère, son pouvoir exécutif, abdiquer, remettre le sort du pays aux mains d'une minorité qui aura, elle, son homme, son chef, son dictateur, son autocrate, subi par les élus de la nation devenue son jouet, en attendant qu'il devienne lui-même la victime de ceux qui se seront servis de lui. **Il n'y a pas d'homme**, s'écrie-t-il avec le prophète, **parce que la vérité est à terre. REPLACEZ LA VÉRITÉ SUR SON PIÉDESTAL, LES HOMMES ABONDERONT AUSSITÔT**. Mais **c'est se consumer en vains efforts que de chercher un homme là où n'existe plus un PRINCIPLE. Et sans un homme et un PRINCIPE, aucun régime ne donnera l'ordre, pas plus la royauté sans royalistes que la république sans républicains**".

La fameuse trêve des partis, accueillie par plusieurs comme la combinaison la plus sage, ne lui faisait pas illusion, et n'était à ses yeux qu'une étape vers le triomphe de l'esprit révolutionnaire. Il ne pouvait concevoir l'ajournement de la question politique de la part d'une Assemblée chargée de reconstituer politiquement le pays. Il souffrait de la voir **chercher l'ordre moral en dehors de l'ordre chrétien**, et travailler aux **détails** de l'organisation sociale sans se préoccuper d'abord d'en assurer les **fondements**.

Le lendemain même des élections qui avaient mis le pouvoir constituant aux mains d'une majorité monarchique et chrétienne, il avait écrit pour le carême une instruction pastorale où il indiquait les **conditions** du relèvement social.

Laisant percer le doute et la défiance que lui inspirait le langage de beaucoup d'élus, il avait dit que ce serait une faute de réserver l'action pour l'avenir, et **surtout de réserver la vérité, de surseoir à la proclamation des PRINCIPES, d'écarter encore une fois la pierre angulaire et fondamentale** dans l'œuvre de reconstruction, pour se contenter de mauvais expédients du quart d'heure, d'évolutions dans la révolution. Ce qu'il voulait des députés du pays, c'était la **franchise** et la **promptitude**. "Ce n'est pas l'heure de parler, c'est l'heure de faire... Qu'on ne se livre point à de **futiles appréhensions** ; qu'on ne perde pas le temps en **explications** cent fois comprises et convenues d'avance. **Qui dit pouvoir chrétien, dit pouvoir tempéré par la religion et par les lois, par les institutions et par les mœurs**".

Ce programme, c'était la restauration de la royauté chrétienne. C'était avant tout un acte de foi national, **l'affirmation publique des droits de Dieu**, affirmation sans laquelle règne "par rapport à tous les droits secondaires une confusion propice aux complots du despotisme ou de l'anarchie", et qui, d'ailleurs, n'exclut pas "les libertés reconnues, les avantages attribués" aux nombreuses victimes des dissidences religieuses. "**Quand ce n'est pas Dieu qui gouverne par les hommes, disait-il, toutes les formes du gouvernement sont également mauvaises**". Mais il ajoutait que "les pires de toutes sont celles qui, en mettant la souveraineté dans le nombre, touchent de plus près à l'anarchie". L'affirmation des droits de Dieu exigeait une **forme politique capable d'y rester fidèle** et non de la détruire ; or, si la forme républicaine n'a rien en soi de théologiquement condamnable, elle n'est que trop, **en France, historiquement et pratiquement antichrétienne** ; elle l'est "par la tendance tellement générale des hommes de ce parti que toute exception à cette règle est réputée une inconséquence (IX, p. 367)". **L'idée républicaine et l'idée antireligieuse s'unissent chez nous dans l'idée révolutionnaire aussi logiquement que l'idée chrétienne et l'idée monarchique dans la contre-révolution**. Et c'est celle-ci que notre Évêque appelait de tous ses vœux.

Mais l'Assemblée avait suivi d'autres conseils. **Inexpérimentés, imprévoyants, timides**, fascinés par M. Thiers, dont les circonstances semblaient faire un chef nécessaire sans l'avoir dépouillé de ses vieilles idées, les conservateurs honnêtes et bien intentionnés qui formaient la majorité s'étaient laissé mener, et la France avec eux, bien loin du **PRINCIPE salutaire** d'où dépendait l'avenir.

La chute de ce dangereux politique fit pourtant renaître l'espérance déçue, et fut pour notre Évêque le point de départ d'une attente nouvelle, toujours mêlée de défiance, comme on put en juger dès le début¹. Cette porte de salut se referma à son tour : le 24 mai fut rendu stérile par ceux mêmes qui l'avaient jugé nécessaire. "On avait reculé d'un pas devant l'abîme ; on n'avait pas changé de voie : on devait arriver au même terme".

Aussi l'Évêque de Poitiers, tout en continuant ses avertissements, assista désormais avec une **profonde douleur**, mais **sans aucune surprise**, à ce labeur, à ces crises parlementaires, qu'il envisageait comme un état morbide, qu'il qualifiait d'épilepsie sociale, en souvenir du *morbus comitalis* des anciens. "Encore un an ou deux, disait-il tristement, et

¹ "O noble pays de France, depuis quatre-vingts ans tu ne sais plus affirmer ton autorité constituante que pour étaler aux yeux de tout l'univers ton **impuissance** à rien constituer. En particulier, depuis bientôt trois ans, les nations étrangères regardent avec stupéfaction ce grand peuple qui ne parvient pas à se donner à lui-même un nom, ce peuple posé en l'air et dans le vide, pareillement **incapable de la forme républicaine qui lui promet la terreur et la mort, et de la forme monarchique qui lui demande l'obéissance et le respect**". (Discours, 18 mai 1873, pèlerinage national de Chartres.)

nous verrons à quoi aboutit une Assemblée dont le programme consiste à **organiser avant de constituer**". Il disait encore qu'**on ne joue pas impunément avec le germe révolutionnaire**. Et tandis que nos **prétendus sauveurs** rivalisaient entre eux d'**impuissance**, il leur appliquait cette parole du Prophète qui les peint si bien : "Ils ont cassé des œufs d'aspic, et tissé des toiles d'araignée", remparts inutiles contre les ennemis dont ils auront facilité l'éclosion.

Dieu tenu hors de la chose sociale, Ses droits et ceux de la vérité systématiquement sacrifiés, l'Etat séparé de Jésus-Christ, en même temps, la France privée de sa royauté traditionnelle et vouée par une fatale inconséquence à la forme républicaine, synonyme pour elle de régime révolutionnaire et antichrétien, telles sont les tristes perspectives qui de bien loin s'étaient découvertes aux yeux de notre Évêque et que nul sophisme, nul mirage de droit commun, de tactique parlementaire, de concessions soi-disant lucratives, ne put lui dérober un instant. A ce jeu de bascule, à cette action simultanée du bien et du mal, la religion, le grand parti de Dieu, lui paraissait perdre et non gagner. **Une franche affirmation religieuse et de saines institutions politiques, capables de donner la stabilité et la durée à l'œuvre du législateur**, l'eussent beaucoup plus satisfait que quelques lois posées sur le sable, et portant leur ruine en elles-mêmes, **faute de vérité dans leur PRINCIPE. Il voyait s'avancer la logique du mal, à mesure que les bons reculaient devant la logique du bien.**

III. Ce n'est pas pourtant que son cœur et ses lèvres se soient constamment refusés à **l'espérance**. A certaines heures, cette âme avait besoin de faire taire ses patriotiques angoisses et de chercher dans la situation présente quelques motifs de confiance. Alors **les droits souverains de la miséricorde divine** donnaient des accents plus consolants à cette voix, si sévère et si grave quand elle parlait des représailles de la justice céleste.

Il eut du moins une **CONFIANCE INÉBRANLABLE DANS LE TRIOMPHE DE LA CAUSE DU CHRIST**. Entendons-le s'expliquer, pendant le jubilé de 1876, sur les signes de découragement que plusieurs ont affecté de surprendre dans ses discours.

"Ah ! si l'on veut dire que nos appréhensions pour l'avenir de notre patrie temporelle ne vont point en diminuant ; que **l'absence de PRINCIPES qui annihile les hommes, qui neutralise les meilleures intentions, et fait avorter l'une après l'autre toutes les tentatives de relèvement**, nous paraît être, selon la marche naturelle des causes secondes, **l'acheminement fatal vers une décomposition désormais rapide** ; enfin, que nous ne faisons guère fond sur les évolutions équivoques de ces **politiques pusillanimes** qui craignent également le règne du mal et le règne du bien, quand celui-ci n'est pas à leurs yeux le principal épouvantail ; si l'on veut dire cela, nous ne nous défendons point de cette appréciation de nos pensées et de nos jugements

"Mais si l'on veut dire que **la cause de Dieu et de Son Christ** nous semble à la veille d'être vaincue, et que c'est là l'objet de nos frayeurs, nous nous hâtons de déclarer qu'il n'en est point ainsi. Au contraire, nous ne cessons de nourrir des **convictions** et des **espérances** qui procèdent d'une disposition entièrement opposée à celle qu'on nous impute. Et parce que, dans l'état actuel du monde, **la victoire de la cause chrétienne demeure**, comme nous l'avons dit plus d'une fois, **forcément liée au maintien et au triomphe de la France catholique**, tous les motifs qui nous inclinent à penser que nous ne touchons pas encore à **la catastrophe dernière** nous font présager un prochain et nécessaire retour des esprits **vers l'unique et toujours efficace PRINCIPE de salut qui est le principe chrétien...**"

Ainsi, quand la patrie terrestre ne lui offre que des symptômes désolants, il tâche du moins de relever les âmes par les **espérances** de la patrie éternelle ; et c'est ainsi qu'il s'était écrié, en parlant de la destinée des élus : "Chrétiens ! chrétiens ! consolons-nous : les titres de notre noblesse divine ne seront pas lacérés avec ceux de notre dignité nationale ; les **fondements** de notre espérance et de notre gloire sont placés **trop haut** pour être atteints par les grands coupables, j'aime mieux dire par les ambitieux et les téméraires, par les ignorants et les incapables, qui ont tout réduit ici-bas à l'impuissance et au déshonneur..."

Le réveil de la foi catholique dans les âmes, les grandes affirmations de cette foi, les manifestations inspirées par elle, enfin et surtout le providentiel mouvement de cette époque vers l'association catholique ouvrière et vers l'étude des questions sociales dans le sens chrétien, lui apportèrent de vives consolations, et trouvèrent en lui un aide toujours puissant et dévoué.. Il leur prête le charme et l'éclat de sa parole. C'est par un de ses plus beaux discours que se clôt en 1873 le pèlerinage nationale Notre-Dame de Chartres, et l'on trouve de profondes vérités sur l'état du "noble pays de France". Il préside à Poitiers un des premiers congrès d'associations catholiques ouvrières, où il expose admirablement **l'intime union de la foi et des œuvres**. Il bénit et encourage dans sa ville épiscopale la naissance et les accroissements d'une des plus belles œuvres ouvrières de France, et celui qui écrit ces lignes peut dire combien sa protection fut précieuse à l'œuvre et à son admirable directeur au milieu des difficultés de la fondation. On le voit encore dans d'autres villes de son diocèse, à Parthenay, à Châtellerauld, appeler les bénédictions divines sur la jeunesse ouvrière, et lui parler de Jésus ouvrier en termes à la fois simples et élevés, mais surtout appropriés au mal dont souffre la France. Il se fait entendre plus tard au Congrès général du comité des cercles catholiques d'ouvriers, en une improvisation où les pensées les plus profondes sont présentées sous les formes les plus gracieuses et les plus spirituelles. Enfin il faut voir quel beau et puissant langage lui inspirent les Congrès catholiques dans une de ces grandes assemblées tenue à Poitiers en 1875.

A cette dernière date se place une de ses œuvres les plus chères, dont il avait depuis longtemps conçu l'idée et jeté les fondements. Faire revivre dans son ampleur l'antique Université de Poitiers par un **foyer de hautes études théologiques**, avait été une des premières pensées de son épiscopat. Déjà depuis vingt ans un jury provincial, ayant à Poitiers son centre habituel, décernait canoniquement les grades de baccalauréat et de licence, quand fut annoncée la discussion prochaine d'une loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Le moment était venu de compléter l'œuvre commencée. Des professeurs distingués de Rome furent envoyés vers lui. De leur nombre fut le docte Père Schrader, dont l'enseignement oral et les travaux écrits, malheureusement arrêtés par la mort, donnèrent déjà un renom à l'école naissante. Et au moment où l'enseignement supérieur était déclaré libre en France, la Faculté de théologie de Poitiers était en mesure d'obtenir de Rome l'institution canonique. Son fondateur la destinait non seulement à la jeunesse sacerdotale, mais aussi à une **élite d'étudiants** des autres facultés poitevines, phalange sans cesse renouvelée de jeunes hommes destinés aux

carrières publiques. Il souhaitait pour eux **l'union féconde des connaissances théologiques et juridiques, l'étude de la philosophie chrétienne, selon saint Thomas, du droit canon**, qui touche à toutes les questions les plus vives, à tous les problèmes les plus actuels de notre état social. Persuadé que l'objectif de l'homme d'État chrétien doit être de **respecter l'intégrité des PRINCIPES** là même où ils ont momentanément cessé d'être applicables, et **de ne livrer jamais le plus petit atome de la vérité catholique à travers les compromis ou les moyens termes rendus parfois nécessaires**, il considérait comme un grand moyen de salut social l'entrée dans les fonctions publiques, dans les assemblées politiques, d'hommes supérieurs fortement nourris de la science du droit appuyée des **PRINCIPES** dont l'Église est demeurée seule dépositaire.

Mgr Pie avait donc à cœur de mettre à profit, dans toute la mesure où il le pouvait, cette précieuse liberté de l'enseignement supérieur que nous léguait l'Assemblée nationale à l'expiration de son mandat. De cette loi et d'autres encore il remerciait la Providence et les hommes qui avaient été ses instruments. Il se défendait avec énergie d'être "de ces abominables ultras qui ne connaissent et ne pratiquent que l'ingratitude", et il étendait sa reconnaissance même aux adversaires qui, sans ménager à l'Église les accusations pénibles et les paroles dures, s'étaient pourtant montrés assez conséquents avec leurs **PRINCIPES** de liberté pour ne pas lui en refuser le bénéfice. Il voyait dans cette solution un commencement de justice. Et surtout il repoussait cette idée, soutenue par quelques coryphées du libéralisme religieux, que ceux qui, invoquant les droits divins du christianisme et de l'Église, refusent de souscrire à la théorie de la liberté égale pour tous, fussent loyalement se récuser d'en accepter leur part pour eux-mêmes.

Mais aussi avec quel soin **le gardien de la vérité rétablit les droits supérieurs de l'Église** méconnus ou compromis dans la discussion et la défense même de la loi ! En même temps qu'il expose à son clergé assemblé le bien qu'elle permettra d'accomplir, il ne veut pas que les **fausses doctrines** émises au cours du débat législatif paraissent recevoir de lui une approbation due à la vérité seule, et il pose avec une vigoureuse netteté les réserves nécessaires.

On voit ainsi plusieurs orateurs passer sous sa critique, et leurs idées ou leurs paroles recevoir en quelques lignes la réfutation ou le correctif qu'elles méritent. C'est la théorie désormais célèbre du député Jules Ferry : en face de **l'Etat laïque**, "laïque dans son essence comme dans tous ses organes", émancipé de toute doctrine et de toute autorité surnaturelle. Il y a des droits pour l'individu, mais non pour l'Église catholique, comme telle et les droits de l'Etat s'étendent à toute fonction que les particuliers ne peuvent remplir faute de ressources matérielles ou intellectuelles. Donc, l'individu livré à l'Etat pour tout ce qui dépasse ses propres ressources, donc pas de droit d'enseignement, ni pour l'Église divinement instituée, ni pour les associations approuvées par elle ; pas d'enseignement libre, d'enseignement catholique, "si non lorsque le père sera assez riche pour appeler un précepteur dans sa maison". C'est le commentaire de l'évêque ; mais ne croit-on pas entendre déjà le futur ministre de l'instruction publique ?

C'est ensuite la thèse de M. Édouard Laboulaye, rapporteur, qui, pour donner la liberté, non à l'Église comme Église, mais également à tous les citoyens, ne craint pas de déclarer *fatal* le jour où le pouvoir politique est devenu chrétien et s'est pénétré des préceptes de l'Évangile. De ce jour-là dateraient les hérésies, les guerres civiles, les guerres religieuses, comme si l'on n'avait point vu d'hérésies avant le pouvoir "constantinien" de l'Église, ni de calamités sociales depuis **le règne des PRINCIPES de 89**.

Les condamnations formelles de l'Église se dressent contre de telles paroles. Non, "cela, n'est jamais fatal en soi, qui est dans la nécessité de l'ordre et dans les exigences de la vérité. **La transformation chrétienne du régime social** devait logiquement suivre celle des membres individuels de la société, et l'épanouissement de l'Évangile devait avec le temps amener **la conversion des Césars comme Césars et non seulement comme particuliers. Éterniser le mur de séparation entre l'homme privé et l'homme public**, c'eût été installer dans le monde le système du **dualisme manichéen qui est l'erreur principale** contre laquelle sont dirigés les premiers monuments de la polémique chrétienne".

En face d'un dédain si insolent ou d'une appréciation si étrange des droits de l'Église, Mgr Pie aimait à rencontrer, comme actes conservatoires de la vérité catholique, les discours éloquentes d'orateurs tels que MM. de Belcastel et Chesnelong. Pour d'autres, il pensait ne pouvoir les citer sans dire en quoi leur langage eût demandé à être atténué pour ne point paraître une **adhésion doctrinale à des PRINCIPES condamnés par l'Église**. Enfin, à propos du jury mixte, il admettait qu'on subît cette combinaison à titre de minimum, non qu'on l'acceptât comme parfaitement équitable et comme faisant là part de chacun et de chaque chose.

Déjà, vingt-cinq ans auparavant, il avait dit sa pensée sur une grande loi d'enseignement, et sur le conflit d'opinions qu'elle soulevait. Et il avait su allier la reconnaissance du bienfait avec les réserves imposées par certaines dispositions de cette loi de transaction.

Il restait fidèle à cette ligne de conduite en remerciant le législateur de 1875 de la nouvelle brèche faite au monopole universitaire, sans dissimuler pourtant l'étendue plus grande des **revendications** que l'Église est **en droit** d'élever. Il tenait compte aux orateurs qui défendaient la bonne cause des périls de l'improvisation et des nécessités de la tribune. Mais il ne voulait pas que la vérité fût directement contredite sans protestation. "L'Église, disait-il, ne veut pas se laisser engager envers des **PRINCIPES** qui ne sont pas les siens ; et elle sait que **l'avantage équivoque et précaire du quart d'heure ne doit en aucun cas être acheté par un sacrifice de sa doctrine ou de sa discipline, qui serait un démenti à son passé et une arme fatale contre elle dans l'avenir**".

La gratitude inspirée à notre Évêque par ce dernier acte de l'Assemblée était surtout traversée par les **appréhensions de l'avenir**. Cette loi et tant d'autres dont nos représentants avaient doté la France pouvaient-elles compter sur quelque durée ? Nous commençons à le savoir : nous savons quelles élections se sont succédé, quel sort a subi l'aumônerie militaire, quels coups a reçus et reçoit encore l'enseignement libre. C'est ce que Mgr Pie apercevait nettement dans un avenir plein de reproches pour l'Assemblée de 1871¹.

¹ "Cette Assemblée, expression incontestable des besoins du pays qui l'avait élue, aura-t-elle accompli l'acte capital d'où dépendait le salut du pays ? En lui sachant gré de plus d'une loi de détail inspirée par des sentiments dignes d'elle, l'ave-

IV. Quelques mois après, en effet, la prépondérance gouvernementale passait **aux mains des ennemis de l'Eglise**. Et cette **RÉVOLUTION NOUVELLE** (car c'en était bien une) lui donnait l'occasion de faire entendre à son clergé de nouveaux **conseils pratiques**. Avec la sûreté et la précision de l'homme qui a tout exactement jugé jour par jour, il retraçait, en les rapprochant des vœux exprimés dans son instruction de 1871, les combinaisons politiques dont on commençait à goûter le fruit amer. Jamais on ne pourra mieux décrire le chemin par lequel nous tombâmes en république :

"On crut être habile en se jetant dans un dédale de combinaisons qui étaient le contre-pied de l'habileté. Ces **monarchistes, imbus des idées de leur temps, ne l'étaient guère que de nom ou de sentiment : ils ne l'étaient pas de PRINCIPE et d'action**. Aussi **l'un de leurs premiers actes fut d'accepter le mot de république** : étrange point de départ d'une Chambre que tous disaient avoir été nommée en haine du régime républicain. Je sais bien qu'en adoptant le mot, on protesta qu'on n'entendait pas adopter la chose ; mais **le mot conduisait malgré tout à la chose**. Quelques mois plus tard, en effet, le chef de ce régime provisoire, comme prix de la rébellion vaincue et de Paris reconquis sur la Commune, désira être qualifié Président de la République : qualification qu'on lui avait contestée et refusée jusque-là. On s'y prêta de mauvaise grâce, mais enfin on s'y prêta, tout en protestant de nouveau que ni le mot ni la personne n'impliquaient la chose : le langage du rapporteur était un chef-d'œuvre de cet esprit parlementaire qui comporte des insanités et des illogismes inadmissibles partout ailleurs. En réalité, le mot et la personne conduisaient si inévitablement à la chose, que la personne même ayant été changée par opposition à la chose, cette chose, c'est-à-dire la république, a été proclamée sous le gouvernement de son successeur... Monarchie sans roi, république sans républicains aux affaires : c'est sur ce terrain que se sont faits les accords d'où est née la situation présente, c'est-à-dire l'avènement légal de la République... Les faits étant ce qu'ils sont, concluait-il, l'état de république s'impose présentement à nous et nous impose des devoirs envers lui. Nous les accomplirons loyalement".

Nous retrouvons là la règle de conduite qui a toujours présidé aux relations de l'Église avec les gouvernements de fait, tant qu'elles demeurent possibles. Et l'Évêque de Poitiers ne pouvait comme évêque manquer de s'y conformer. Mais **de la république il déclarait n'attendre "qu'opposition au catholicisme, à l'Eglise, à sa doctrine, à ses institutions, à ses œuvres d'apostolat et d'enseignement" ; et il revendiquait hautement le droit de garder intactes ses convictions personnelles**. C'étaient, nous l'avons dit, celles d'un **royaliste déclaré**. Comme catholique et comme Français, **il ne cessa de vouloir la restauration d'un pouvoir chrétien, fort et tempéré, puisant sa force dans le droit et la tradition, non dans le caprice populaire, et capable ainsi de maintenir les droits de l'Eglise et ceux des citoyens au dessus des passions de la foule ; je veux dire qu'il ne cessa de vouloir la royauté chrétienne et traditionnelle**.

Il n'était pas de ceux qu'aurait pu séduire la thèse de la neutralité politique et de la lutte exclusivement religieuse. Il n'était pas de ceux-là, et il en serait moins que jamais aujourd'hui. Ce qu'il avait dit à ce sujet dès 1855¹, il le rappelait et le confirmait à la fin de 1876². **Dire "que la religion n'a rien de commun avec la politique" lui semblait "la chose la moins sensée du monde", car "la religion ne peut exercer son action sociale qu'au profit d'une société constituée et organisée", et "tout est précaire, tout est instable, dans un Pays qui a rompu avec la tradition"** (Discours du 21 août 1873 au Congrès catholique de Poitiers). En qui vivait cette tradition nécessaire ? Il saura le dire en termes admirables aux obsèques de M. le comte de Monti, et cela sans sortir de la réserve imposée à son caractère d'évêque.

On venait d'entrer dans cette crise qui s'appela le 16 mai. Et nous devons dire que "ce coup d'État" lui parut dès le début devoir être "un coup d'épée dans l'eau" et empirer la situation ; car, disait-il à ses prêtres, **"un coup d'État ne se fait point contre quelqu'un ou quelque chose, mais pour quelque chose incarné dans quelqu'un"**. Et il leur recommandait tout à la fois "l'union avec les gens de bien" pour que l'insuccès ne leur fût point imputé, et l'abstention de toute action militante, que le gouvernement d'ailleurs, loin d'en être reconnaissant, eût déclinée comme un embarras.

L'heure était venue où le torrent révolutionnaire allait déborder, où toute âme honnête allait se trouver soulevée par le spectacle d'une **guerre hypocrite et lâche des parvenus de la politique contre la religion. Une majorité mécréante, usant de force et de ruse et spéculant sur toutes les mauvaises passions, allait se faire l'exécutrice opportuniste et habile du programme des sectes impies contre la foi et la morale chrétiennes, et lui immoler les droits et les libertés les plus nobles. On allait assister aux destructions annoncées**.

Grande allait être, en face des représentants d'un pareil régime, la difficulté pour un représentant de l'Église de ne compromettre dans sa conduite aucun des intérêts sacrés qui lui sont confiés. L'Évêque de Poitiers ne faillit point à ce devoir. Sa grande âme ressentait profondément les triomphes du mal ; mais elle savait aussi soutenir **sans compromission les relations nécessaires avec les agents du pouvoir**. Ses manières nobles et grandes, les ressources inépuisables de son esprit, l'aidaient à les dominer sans les écraser, à **ne jamais livrer un PRINCIPE**, à faire même entendre

nir ne lui reprochera-t-il pas de n'avoir point donné à la chose publique **l'assiette fautive de laquelle tout le reste est caduc et éphémère** ? Est-ce assez de poser avant le départ quelques meubles et ustensiles précieux dans la maison, quand on n'a pas assuré la maison elle-même, ou plutôt quand on va sortir en laissant toutes les portes ouvertes des forcenés déjà armés pour tout détruire ?..."

¹ "La thèse de la neutralité politique ne sera jamais qu'une vaine formule. **Quiconque s'épuise à vous dire qu'il n'a pas d'opinion politique et que le mieux est de n'en pas avoir, termine rarement son discours sans vous démontrer qu'il en a une mauvaise et qu'il veut vous la faire partager**". (II, 30)

² "N'entendez-vous pas ses battements de mains (il parlait du monde hostile à l'Eglise), quand il se persuade avoir surpris dans nos rangs une dissonance ? Par exemple, s'il croit apercevoir dans les discours ou les écrits de quelques-uns de nos frères la négation du droit appliqué à l'ordre social, la reconnaissance du pouvoir qu'auraient les sociétés d'altérer sans cesse les conditions d'existence que la Providence impose aux peuples en les constituant, enfin l'assurance que l'instabilité des pouvoirs, le bouleversement des institutions est "ce qui importe le moins à l'Église", et que l'indifférence politique est un article de son symbole : aussitôt ce sont des chants de victoire répétés par les mille et mille organes de la presse mécréante... Non, non, ni nos frères ni nous ne serons jamais complices de ceux avec la cause desquels nous ne voulons à aucun prix que notre cause soit confondue".

parfois dans ces entrevues de **sérieuses leçons**. Il ne pouvait manquer de gens malintentionnés ou mal renseignés, d'esprits étroits et superficiels, pour voir dans la **courtoisie** de ces rapports officiels autre chose que l'accomplissement d'un **dur et pénible devoir**. Mais, homme de l'Église avant tout, il mettait au-dessus de ses préférences personnelles **l'intérêt des âmes** confiées à ses soins, et, puisant, ses inspirations aux sources les plus élevées, il se laissait accuser de faiblesse ou de découragement dans les égards ou les silences qui lui coûtaient les efforts les plus héroïques,

Ceux qui, à l'apparition du fameux projet Ferry, s'étonnèrent que sa protestation se fit attendre n'en surent pas chercher la cause où elle était en réalité, dans la déférence et le respect hiérarchiques. Le vénérable métropolitain de Bordeaux avait dès les premiers jours parlé seul au nom de toute sa province ; sa lettre avait une forme trop personnelle pour être signée collectivement ; il s'opposait cependant aux manifestations individuelles ; notre Évêque dut, par égard pour lui, attendre ce que feraient les autres suffragants (dont trois résidaient aux colonies) ; puis, la rentrée prochaine des Chambres le décida à rompre le silence par une adhésion individuelle et publique. A ce moment, elle ne pouvait être ni longue ni retentissante mais elle annonçait l'intention, s'il le fallait, de "reprendre et continuer pour sa part" les réclamations dont l'unanimité venait de se manifester.

On voit ainsi combien il se faisait violence à lui-même, et combien il faisait entrer dans sa conduite **l'humilité, l'obéissance, l'esprit de discipline, vertu essentielle de l'homme qui combat**.

C'est bien un **combattant** qu'il croyait et qu'il voulait être en effet. Il avait enduré les **luttres intérieures**, perfectionné en lui **les vertus épiscopales**, pour être en tous points un évêque militant de l'Église militante. Un an après il le fit bien voir, lorsque, revêtu de la pourpre romaine, gage suprême de la confiance du Souverain Pontife, il éleva la voix dans sa cathédrale contre les odieux décrets du 30 mars dont la honte pesait sur la France.

"A l'heure qu'il est, non point par un accident fortuit et accidentel, non point par un emportement subit de violence imputable à celui-ci ou à celui-là, mais comme évolution progressive et comme déduction logique de maximes sacrilèges élevées à la hauteur de **PRINCIPES** et de dogmes sociaux, à l'heure qu'il est, **Dieu est sommé de céder Sa place à l'homme, de lui transporter Sa souveraineté, de soumettre Son Décalogue et Son Évangile aux révisions de la loi humaine, de Se dessaisir de la part qu'il S'était réservée sur le temps et sur l'espace pour le service de Son culte, en un mot, de renoncer à tous Ses droits, désormais annulés par les droits de l'homme**. Et parce que l'Église est ici-bas la personnification de l'ordre divin, voici qu'elle est menacée, qu'elle est atteinte dans tous ses représentants et ses organes, dans les diverses formes de son action et jusque dans les conditions essentielles de son recrutement et de son existence. Ses plus généreuses milices sont condamnées à périr. Comme au temps d'Esther, le jour où l'édit a paru a été un jour de ténèbres et de péril, de tribulation et d'angoisse, et une immense frayeur s'est répandue sur la terre. Toute la nation des justes est dans le trouble à l'aspect des maux qui l'attendent et du sort qu'on lui prépare. Seigneur, mon Dieu, **nos propres péchés ou nos entêtements d'erreur** s'opposent-ils à ce qu'elle soit exaucée, la prière qui de tant et tant d'âmes s'élève vers **Vous, notre unique libérateur**. Cette **clameur unanime** de toute la hiérarchie épiscopale et de toute la tribu ecclésiastique, ce **cri de détresse** de tant de pères et de mères jaloux de la liberté des écoles où sont élevés leurs fils, cette confiance à la fois résignée et résolue de plusieurs milliers de sectateurs de la vie parfaite, est-ce que tout cela **ne montera pas, jusqu'au trône de Votre miséricorde et de Votre toute-puissance ?**

"Mais non contents de recourir à Vous qui êtes le maître des maîtres, nous aussi, à l'exemple de notre glorieux devancier, et en nous appropriant ses propres expressions, nous oserons nous adresser respectueusement aux pouvoirs d'ici-bas. Ce n'est pas sous un régime d'institutions libres qu'on voudrait nous reprocher d'avoir redit des paroles que l'indépendance épiscopale pouvait faire arriver aux oreilles des Césars du quatrième siècle...." Et la simple traduction du texte d'Hilaire parlant à Constance lui fournissait à l'adresse du pouvoir un éloquent plaidoyer pour l'enseignement libre (Allocution du 9 mai 1880 au sacre de Mgr de Briey, évêque de Roséa, coadjuteur de Meaux).

Ces paroles d'une vigoureuse et sainte énergie, où l'athlète semble se redresser dans toute sa hauteur, méritent de clore cette étude comme elles ont clos cette grande vie. Elles étaient l'annonce de nouveaux combats, et l'impression qu'elles produisirent fut immense. Au milieu du **trouble** et de **l'abattement** qu'il avait si fortement dépeints, on éprouvait une consolation indicible à sentir vibrer dans ce discours l'âme indomptable du successeur d'Hilaire, et à penser qu'Israël assiégé avait toujours sur son rempart ce vaillant si bien armé et si résolu. Une joie secrète, un redoublement d'orgueil faisait palpiter les âmes à la voix du grand Cardinal.

En peu de jours, hélas ! joie et fierté se changèrent en deuil. Dieu rappela son serviteur soudainement, dans toute l'action de son zèle apostolique. Il avait franchi les frontières de son diocèse pour porter à un autre troupeau la parole sainte et l'encourager à la croisade des bonnes œuvres. Il venait de faire entendre un magnifique abrégé de la doctrine chrétienne en parlant de la Pentecôte et de l'action de l'Esprit-Saint dans le monde, quand son âme quitta la terre pour contempler mieux encore dans le sein de Dieu les vérités éternelles.

Et nous, ici-bas, admirons ce que nous avons connu en lui : les vertus de cette âme, l'étendue de cette intelligence, la puissance de cette voix, la clarté de cette vue, cet **amour profond et agissant pour Dieu et Son Église**, enfin **la plénitude et l'unité de cette doctrine et de cette vie**.

Adorons le dessein de l'Éternel, qui au plus fort de la guerre antichrétienne se prive d'un tel soldat dans toute la vigueur de son âge, dans toute la force de son génie, dans tout l'éclat du rang princier où il venait d'être élevé ! C'est qu'

IL EST LE TOUT-PUISSANT ET QUE NUL NE LUI EST NÉCESSAIRE POUR RÉGNER EN CE MONDE !

Oudin, 1882, p. 184-216, *in extenso*.